

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 01
Objet : Avenant n° 1 à la
convention de prestations de
services pour la collecte et le
traitement des déchets ménagers
et assimilés

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Étaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	ISOARD Roger
AUZET Eric	PAUL Gilles
AUZET Guy	PAYAN Claude
BLOT Michel	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques
ESMIOL Gérard	SFRECOLA Alain
FIAERT Claude	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE
le 08/07/2017

Appréciation et signature F. Legrand

004-200467437-20170705-01_05072017-02

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a été créée au 1^{er} janvier 2017 et a pour compétence obligatoire la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

En date du 16 décembre 2016, la communauté de communes Moyenne Durance (CCMD) et la communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) ont signé une convention de prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Conformément à la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale, au 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération se substitue à l'ex-CCMD et la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) se substitue à l'ex-CCLVD.

Compte tenu des sommes facturées directement par le SYDEVOM à la CCJLVD, estimées à 185.000 euros, le montant annuel prévisionnel fixé dans la convention initiale est à modifier.

Ce montant annuel des prestations qui sera facturé par PAA est ramené forfaitairement à 115.201,74 euros.

Il vous est proposé :

- de vous prononcer favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ci-annexée,
- d'autoriser la présidente à signer l'avenant n°1 à la dite convention et d'engager toutes les démarches pour l'exécution de celles-ci.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Agglomération Provence Alpes Agglomération

004-200067437-20170706-01_06072017-DE